

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 avril 2014

**OBJET :**

**Exercice des compétences déléguées**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Délibération n°1

**EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations du 28 septembre 2011 et du 28 janvier 2013, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Paul MONIN a :

1.- accepté le 11 mars 2014, la proposition de mission de la SCP d'avocats Brigitte JAMIN et Philippe LHUILLIER, spécialisée en droit fiscal, à la suite de l'opération de vérification comptable effectuée par la DDFiP de Meurthe-et-Moselle sur la TVA déclarée par la commune d'Essey-lès-Nancy.

La mission consistera à assister la collectivité dans le cadre de la procédure de rectification et du contentieux éventuel qui s'ensuivra, c'est-à-dire de prévoir toutes les démarches et de préparer pour le compte de la collectivité, toutes réponses et toutes correspondances qui s'avèreront nécessaires au cours de la procédure.

Les honoraires seront fixés sur la base d'un taux de vacation hors taxes de 200 €, correspondant à un taux de vacation journalier de 1.600 € pour huit heures de travail, hors frais, débours et TVA à la charge de la collectivité ;

2.- accepté le 14 mars 2014, le remboursement de la société GROUPAMA, d'un montant de 386,36 €, correspondant au sinistre bris de glace de la salle Maringer, survenu le 10 août 2013 ;

**3.-** convenu le 19 mars 2014, des modalités d'organisation d'une représentation théâtrale intitulée « Un sens à la vie », proposée par l'association Nicolas Morge dont le siège est à 55 boulevard Ney – 54700 PONT-A-MOUSSON.

La convention est établie pour la séance du vendredi 09 mai 2014, à partir de 20h30, à la salle Maringer.

La salle Maringer est mise gratuitement à la disposition de l'association.

L'association Nicolas Morge fait sienne la gestion de la billetterie et des dons ;

**4.-** précisé le 25 mars 2014, par convention, les modalités de mise à disposition d'un terrain communal cadastré section AB N° 78, d'une contenance de 884 m<sup>2</sup>, au profit de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, destiné à l'usage d'un parking-relais et sis entre le N°21 bis et le N°23 avenue Foch à Essey-lès-Nancy.

La mise à disposition s'effectue à titre gratuit et prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2014, pour une durée d'un an, reconductible expressément pour une durée n'excédant pas 5 années.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy assurera l'entretien et le déneigement de cet espace dédié au parking-relais ;

**5.-** annulé le 27 mars 2014, les décisions du maire en date du 09 octobre 2013, relatives à une demande d'indemnisation d'un montant de 2.389,90 € auprès des représentants légaux des auteures mineures de dégradation volontaire de murs et de la baie vitrée de la salle Maringer, à savoir :

- M. Pascal DIDIER, domicilié 4 allée Frédéric Boucheron à Essey-lès-Nancy,
- M. Fabrice MARCHAL, demeurant 15b avenue du Grand Couronné à Champenoux,
- Mme Sandrine JACQUEMIN, domiciliée 14 rue de Mouzimpré à Essey-lès-Nancy,
- Mme Christelle LABOUDIGUE, demeurant 6 route d'Agincourt à Essey-lès-Nancy.

La proposition de remboursement partiel concernant le sinistre survenu le 12 juillet 2013, pour un montant de 1.963,20 €, est acceptée ;

**6.-** accepté le 27 mars 2014, la proposition de remboursement de la société GROUPAMA, d'un montant de 18,00 €, correspondant au sinistre survenu le 23 février 2014 et portant sur le heurt du minibus municipal par un tiers immatriculé AT-449-ZP ;

**7.-** précisé le 03 avril 2014, par convention, les modalités d'intervention de Mme Nathalie CUNY dans le cadre de l'opération « Sport – Culture ».

Mme Nathalie CUNY interviendra du 05 mai au 09 mai 2014 inclus, de 13h30 à 17h30.

En contrepartie de ses prestations, Mme Nathalie CUNY sera rémunérée à raison de 18,46 € TTC l'heure d'animation ;

**8.-** convenu le 03 avril 2014, des modalités d'intervention de M. Nicolas CARLIN dans le cadre de l'opération « Sport – Culture ».

M. Nicolas CARLIN interviendra du 28 avril au 02 mai et du 05 mai au 09 mai 2014 inclus, de 13h30 à 17h30.

En contrepartie de ses prestations, M. Nicolas CARLIN sera rémunéré à raison de 18,46 € TTC l'heure d'animation ;

**9.-** précisé le 03 avril 2014, par convention, les modalités d'intervention de M. Jérôme RENAUD dans le cadre de l'opération « Sport – Culture ».

M. Jérôme RENAUD interviendra du 28 avril au 02 mai 2014 inclus, de 13h30 à 17h30.

En contrepartie de ses prestations, M. Jérôme RENAUD sera rémunéré à raison de 18,46 € TTC l'heure d'animation ;

**10.-** accepté le 03 avril 2014, la convention de partenariat entre BATIGERE et la Commune dont le but est l'organisation du challenge de basket BATIGERE, le 30 avril 2014, notamment son aspect financier.

La Commune achètera les produits nécessaires à la confection et à la distribution des repas, le 30 avril 2014 à midi.

BATIGERE remboursera à la Ville le coût financier des repas. La Ville réalisera une opération financière équilibrée.

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, prend acte.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 24 avril 2014.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2014**

tenu sous la présidence de  
M. Michel BREUILLE, Maire,

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	28
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil Municipal le :	11 avril 2014
- Convocation distribuée le :	11 avril 2014
- Affichage du procès-verbal le :	30 avril 2014

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLMÉ, M. VOGIN, MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, MME BRENDEL, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. COLMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

**POUVOIR**

- M. PERNOSSI

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME SIMONNET

Pour extrait,

Le Maire,



  
Michel BREUILLE